

Ordre du jour de la réunion publique du Conseil d'administration

Le 4 juin 2026 à 9 h (HE)

Ottawa (Ontario) et en ligne sur Zoom

POINT	SUJET	PAGE	MESURE À PRENDRE
1. Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts			
1.1	Ouverture (R. McHugh, présidente) – 9 h Mot d'ouverture	-	-
1.2	Conflits d'intérêts (R. McHugh, présidente) – 9 h 05 Les membres du Comité d'administration doivent déclarer s'ils (si elles) ont des conflits d'intérêts concernant les points de l'ordre du jour.	-	-
1.3	Approbation de l'ordre du jour (R. McHugh, présidente) – 9 h 05 Les membres du Conseil d'administration approuvent l'ordre du jour tel quel ou tel que modifié en cas d'ajouts ou de suppressions. PROPOSITION : Il est résolu que l'ordre du jour de la réunion soit approuvé tel quel.	-	À des fins de décision
2. Approbation du procès-verbal (R. McHugh, présidente) – 9 h 10			
2.1	PROPOSITION : Il est résolu que le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2026 soit approuvé. Documents : Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 24 mars 2026	4	À des fins de décision
3. Rapports des comités et autres rapports (présentation par diverses personnes) – 9 h 15			
	Objectif – Les comités du CABAMC jouent un rôle essentiel dans les initiatives réglementaires du CABAMC. Chaque comité a une fonction unique, laquelle est décrite dans les rapports. Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports de chaque comité afin d'examiner les recommandations qui lui sont présentées de temps à autre aux fins d'approbation et afin de s'acquitter de ses obligations fiduciaires en matière de surveillance. Intrant – Rapports des comités (énumérés ci-dessous) Extrant – Examen par le Conseil d'administration des rapports et des recommandations pour information et adoption. Prochaine étape – Les comités produiront des rapports de manière continue afin de faire avancer les initiatives de gouvernance et de réglementation du CABAMC.		

	<p>Rapports des comités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Comité d'enquête (V. Rees, avocate générale, réglementation professionnelle) 7 2. Comité de discipline (V. Rees, avocate générale, réglementation professionnelle) 9 3. Comité d'inscription (Mark Pioro, président du Comité) 11 4. Comité de gouvernance (Tom Conway, président du Comité) 15 5. Comité de vérification et des risques (Bob Plamondon, président du Comité) 17 <ul style="list-style-type: none"> 5a : États financiers du 30 avril 2026 19 5b : Note de service sur la conformité législative 27 6. Mise à jour concernant le plan de travail annuel (J. Strawczynski, premier dirigeant et registraire) 30 		À titre informatif
4. Nominations des membres des comités (Tom Conway) – 9 h 40			
4.1	<p>PROPOSITION : Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées de nouveau pour un mandat de deux ans au sein de leurs comités respectifs.</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Bob Plamondon (président), Maureen Rogers et Iris Almeida-Côté au Comité de vérification et des risques; ii. Thomas G. Conway (président), Karima Bawa, Peter Cowan et Amber Batool au Comité de gouvernance; iii. Kristin Dangerfield (présidente), Jean-Sébastien Brière, Pierre Cantin, Barb Murchie, Kiril (Liam) Grigoriev, Len Polsky, Karol Pawlina et Theresa (Terry) Jaenen au Comité d'enquête; iv. Marcel Mongeon (président), Charles Boulakia, Benoit Yelle, Jean Whittow, Susan Boulter, Sam Lanctin et Raj Anand* au Comité de discipline. *Le mandat de M. Anand sera reconduit jusqu'à ce que de nouvelles nominations soient faites au Comité de discipline. Son mandat prendra fin au plus tard le 31 décembre 2026. <p>[Une proposition pour une nomination au Comité d'inscription sera présentée lors de la réunion.]</p>		À des fins de décision
5. Responsabilité financière			
5.1	<p>Droits de permis pour les années 2027 et 2028 (J. Strawczynski, premier dirigeant et registraire, et S. Walker, directeur financier) – 9 h 45</p> <p>PROPOSITION : Il est résolu que le Conseil d'administration approuve les droits énoncés dans l'annexe 1 de l'appendice A, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2027, sous réserve que le Règlement administratif du CABAMC, rédigé en collaboration avec le ministère de la Justice, soit modifié avant l'entrée en vigueur de ces modifications.</p> <p>Objectif – Le Conseil d'administration se penche sur les besoins financiers immédiats et à plus long terme de l'organisation afin de déterminer les montants des droits à payer à compter de 2027. Les montants seront fixés en fonction des revenus nécessaires pour le déroulement des opérations et du fait que des montants supplémentaires ne sont plus requis pour constituer une réserve.</p>		À des fins de décision

	<p>Intrant – Note de service sur les droits de permis pour les années 2027 et 2028 (recommandation)</p> <p>Extrant – Annexe 1 de 2027 du Règlement administratif du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce – Révisée (approuvée)</p> <p>Prochaine étape – Le personnel collaborera avec le ministère de la Justice pour modifier le Règlement administratif du CABAMC et l’annexe 1 approuvée qui énonce les droits de permis dont l’entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2027.</p> <p>Documents : Note de service sur les droits de permis pour les années 2027 et 2028 Annexe A – Annexe 1 de 2027 du Règlement administratif du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce – Révision</p>	39 45	
5.2	<p>Nomination des vérificateurs (S. Walker, directeur financier, et J. Strawczynski, premier dirigeant et registraire) – 10 h 20</p> <p>PROPOSITION : Il est résolu que le Conseil d’administration nomme le cabinet Doane Grant Thornton LLP à titre de vérificateur externe pour la vérification de fin d’exercice 2026 du CABAMC.</p> <p>Objectif – Le Conseil d’administration supervise les activités du CABAMC et approuve tous les ans la nomination des vérificateurs pour chaque exercice financier.</p> <p>Intrant – Note de service du Comité de vérification et des risques (recommandation)</p> <p>Extrant – Nomination de Doane Grant Thornton LLP à titre de vérificateur externe pour la vérification de fin d’exercice 2026 (proposition approuvée)</p> <p>Prochaine étape – La nomination des vérificateurs externes pour le prochain exercice sera examinée en 2027.</p> <p>Documents : Note de service du Comité de vérification et des risques</p>	46	À des fins de décision
6. Autres affaires			
7.	Levée de la séance publique		À des fins de décision
Séance à huis clos – 10 h 30			

À titre informatif

1. Communications
 - [Infolettre du mois de mars](#)
 - [Infolettre du mois d’avril](#)
 - [Infolettre du mois de mai](#)

Prochaines réunions – 2026

- 22 septembre 2026 – Réunion publique du Conseil d’administration (en mode virtuel)
- 15 décembre 2026 – Réunion publique du Conseil d’administration (en mode virtuel)

**Procès-verbal de la
réunion publique du
Conseil d'administration
tenue sur Zoom
le 24 mars 2026
12 h (HE)**

MEMBRES DU CONSEIL

Ruth McHugh, présidente
Iris Almeida-Côté
Tom Conway
Anne-Abigaïl Fils-Aimé
Steve Garland
Dennis Haszko
Scott Jolliffe

MEMBRES DU PERSONNEL

Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire
Jennifer Slabodkin, directrice de l'inscription et de l'éducation,
registraire adjointe
Victoria Rees, avocate générale, Réglementation professionnelle
Sean Walker, directeur financier
Andrés Diaz, directeur des opérations
Vicci Sakkas, coordonnatrice administrative

PERSONNES ABSENTES :

Amber Batool
Karima Bawa

1. **Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts**

La réunion est ouverte à 12 h 02 (HE).

La présidente du Conseil fait des remarques préliminaires et reconnaît que le CABAMC est l'organisme de réglementation fédéral des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce établi sur le territoire que nous appelons le Canada, le territoire traditionnel et ancestral de nombreux peuples autochtones.

Scott Jolliffe déclare un conflit d'intérêts.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour de la réunion du 24 mars 2026 du Conseil d'administration du CABAMC soit adopté.

2. **Résolutions en bloc**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que les résolutions en bloc soient approuvées et que le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2025 soit approuvé.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le mandat de Scott Jolliffe pour l'évaluation du rendement annuel et de la rémunération du premier dirigeant et registraire se poursuivant jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2026 qui se tiendra en juin 2027 soit approuvé.

Scott Jolliffe se récuse lors du vote.

Victoria Rees donne un bref résumé oral du rapport du Comité d'enquête. Jen Slabodkin présente un bref résumé oral du rapport du Comité d'inscription. Tom Conway donne un bref résumé oral du rapport du Comité de gouvernance.

Sur une proposition dûment appuyée, les Principes réglementaires qui guident notre travail sont approuvés.

3. **Responsabilité fiscale**

3.1 **États financiers vérifiés de 2025**

Bob Plamondon, président du Comité de vérification et des risques, et Sean Walker, directeur financier, abordent les travaux du Comité de vérification et des risques et les états financiers vérifiés.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil d'administration approuve les états financiers vérifiés du CABAMC pour la période se terminant le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont fournis dans la documentation de la réunion.

De plus, il est résolu que la présidente du Conseil d'administration et le premier dirigeant soient autorisés à signer les états financiers au nom du Collège et que le premier dirigeant soit autorisé à publier les états financiers sur le site Web du CABAMC et à les diffuser, au besoin.

4. **Levée de la séance**

Avec l'accord de tous les administrateurs et administratrices, la présidente lève la séance à 12 h 33 (HE).



Ruth McHugh

Présidente du Conseil d'administration

Procès-verbal approuvé le XX juin 2026

Rapport du Comité d'enquête

DEST.	Conseil d'administration du CABAMC
EXP.	Kristin Dangerfield
DATE	21 mai 2026
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	De mars à mai 2026

Rôle et pouvoirs du Comité

L'article 37 de la Loi sur le CABAMC stipule que le Comité d'enquête doit mener, sur la base d'une plainte ou de son propre chef, une enquête sur la conduite et les actes de tout titulaire de permis à l'égard duquel il a des motifs raisonnables de croire qu'il a commis un manquement professionnel ou a fait preuve d'incompétence. Le Comité d'enquête décide d'ouvrir une enquête de son propre chef en fonction des renseignements qui lui sont transmis par le ou la registraire, ou examine les plaintes déposées par les plaignant(e)s qui lui sont transmises par le ou la registraire.

Il incombe au Comité d'évaluer si les résultats d'une enquête lui fournissent des motifs raisonnables de croire qu'une personne titulaire de permis a commis un manquement professionnel ou a fait preuve d'incompétence. En l'absence de telles preuves, le Comité doit rejeter la plainte. En présence de telles preuves, le Comité doit présenter une demande au Comité de discipline.

Composition du Comité

L'article 21 de la Loi sur le CABAMC et l'article 2 du Règlement stipulent que le Comité d'enquête et le Comité de discipline doivent tous deux être formés en majorité de membres non titulaires de permis. Avant la nomination des membres de chacun de ces comités, le Conseil a approuvé le mandat et les matrices des compétences qui énoncent les connaissances, les compétences, l'expérience et les qualités requises pour que les membres puissent accomplir leur travail dans l'intérêt public. Ces matrices des compétences ont été mises au point après que chaque comité a terminé sa formation et commencé son travail. Il revient au Comité de gouvernance et au Conseil d'administration de les peaufiner sur une base continue.

Le Comité d'enquête a entamé ses activités en 2021 alors qu'il comptait cinq membres, soit deux titulaires de permis et trois membres non titulaires de permis; en 2024, la composition du Comité a été élargie à neuf membres, soit quatre titulaires de permis et cinq membres non titulaires de permis. En 2024, l'un des membres titulaires de permis a pris sa retraite; on compte donc présentement un total de huit membres. L'augmentation du nombre de membres s'expliquait par le volume de travail, la nécessité de pouvoir compter sur une meilleure représentation démographique et le besoin d'approfondir le niveau d'expérience qu'offrent les titulaires de permis au Comité.

Pour la période 2024-2026, la composition du Comité d'enquête est la suivante :

C. Kristin Dangerfield, présidente – membre non titulaire de permis, Man.

Jean-Sébastien Brière – agent de brevets, Qc

Pierre Cantin – agent de brevets, Qc

Kiril (Liam) Grigoriev – membre non titulaire de permis, Ont.

Terry Jaenen – membre non titulaire de permis, Man.

Barbara Murchie – membre non titulaire de permis, Ont.

Karol Pawlina – agent de marques de commerce, Ont.

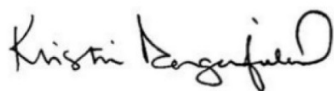
Len Polsky – membre non titulaire de permis, Alb.

Activités du Comité

Entre mars et mai 2026, le Comité d'enquête s'est réuni deux fois, soit le 26 mars et le 21 mai 2026. Lors de ces réunions, le Comité a fait ce qui suit :

- i. Recevoir des mises à jour concernant des plaintes visant deux agent(e)s de marques de commerce œuvrant au sein du même cabinet.
- ii. Examiner un rapport d'enquête concernant une plainte visant un(e) autre agent(e) de marques de commerce et résoudre de rejeter la plainte.
- iii. Examiner un avis sur la viabilité des poursuites concernant une plainte visant un(e) agent(e) de marques de commerce suspendu(e) et approuver un avis de présentation d'une demande pour transmettre la plainte au Comité de discipline.
- iv. Participer à une formation ayant trait aux avantages, aux risques, aux utilisations et à l'application potentielle de l'intelligence artificielle générative dans le processus de traitement des plaintes.

Le tout respectueusement soumis par



C. Kristin Dangerfield

Présidente du Comité d'enquête

Rapport du Comité de discipline

DEST.	Conseil d'administration du CABAMC
EXP.	Marcel Mongeon, président
DATE	19 mai 2026
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	De mars à mai 2026

Rôle et pouvoirs du Comité

L'article 51 de la Loi prévoit que, pour toute demande faite par le Comité d'enquête de trancher la question de savoir si le titulaire de permis a commis un manquement professionnel ou s'il a fait preuve d'incompétence, le Comité de discipline tient une audience. Les audiences sont ouvertes au public et, par défaut, se déroulent avec les parties sur Zoom et sont diffusées simultanément sur YouTube à l'intention des personnes qui souhaitent observer les procédures. Toutes les décisions des sous-comités du Comité de discipline sont publiées sur le site Web du CABAMC et sur CanLII.

Composition du Comité

L'article 21 de la Loi sur le CABAMC et l'article 2 du Règlement stipulent que le Comité d'enquête et le Comité de discipline doivent tous deux être formés en majorité de membres non titulaires de permis. Avant la nomination des membres de chacun de ces comités, le Conseil a approuvé le mandat et les matrices des compétences qui énoncent les connaissances, les compétences, l'expérience et les qualités requises pour que les membres puissent accomplir leur travail dans l'intérêt public. Ces matrices des compétences ont été mises au point après que chaque comité a terminé sa formation et commencé son travail. Il revient au Comité de gouvernance et au Conseil d'administration de les peaufiner sur une base continue.

Les personnes suivantes forment présentement le Comité de discipline :

Marcel Mongeon – président, agent de marques de commerce et agent de brevets, Ont.

Raj Anand, membre non titulaire de permis, Ont.

Charles Boulakia, agent de marques de commerce et agent de brevets, Ont.

Susan Boulter, membre non titulaire de permis, Man.

Benoit Yelle, agent de brevets, Qc

Jean Whittow, membre non titulaire de permis, C.-B.

Sam Lanctin, membre non titulaire de permis, N.-B.

Activités du Comité

Au cours de la période allant de janvier à mai 2026, le Comité s'est réuni une fois en séance plénière, soit le 6 mai. Lors de cette réunion, le Comité a passé en revue la Politique relative à l'examen des ordonnances provisoires du Comité d'enquête, en vertu du paragraphe 37.1(1).

Il n'y a eu aucune procédure disciplinaire au cours de cette même période. Le Comité prévoit prendre part à une formation sur les avantages, les risques et les utilisations potentielles de l'intelligence artificielle générative dans le cadre des procédures disciplinaires.

Affaires en cours

Pour l'instant, aucune audience n'est prévue concernant de nouvelles affaires.

Le tout respectueusement soumis par


Marcel Mongeon

Président du Comité de discipline

Rapport du Comité d'inscription

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Mark Pioro, président, Comité d'inscription
DATE	4 juin 2026
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	De mars à mai 2026

Rôle et pouvoirs du Comité

Le Comité d'inscription aide le ou la registraire à administrer les exigences du Collège en matière de permis. Le Comité :

- établit les normes relatives aux examens de compétence et à l'évaluation des titulaires de permis;
- examine, à la demande des candidat(e)s ou des titulaires de permis, les décisions rendues par le ou la registraire en vertu du Règlement.

Composition du Comité

Avant la nomination des membres du Comité, le Conseil a approuvé le mandat et la matrice des compétences qui énoncent les connaissances, les compétences, l'expérience et les qualités requises pour que les membres puissent accomplir leur travail dans l'intérêt public. La matrice des compétences a été mise au point après que le Comité a terminé sa formation et commencé son travail. Il revient au Comité de gouvernance et au Conseil d'administration de la peaufiner au besoin.

Le mandat du Comité indique que celui-ci peut compter jusqu'à sept (7) membres, dont une majorité de membres non titulaires de permis qui remplissent autrement les conditions requises pour siéger au Comité selon ce qui est indiqué à l'article 3 du Règlement. L'article 3 du Règlement stipule que « le Comité chargé de l'administration des exigences relatives aux permis », ou le « Comité d'inscription » comme on l'appelle communément, doit remplir les conditions suivantes :

- a) il est composé de personnes physiques qui peuvent être révoquées selon la volonté du conseil;
- b) il ne comprend aucune personne physique qui est membre d'une association dont l'objectif principal consiste à représenter les intérêts de personnes qui donnent des conseils en matière de brevets ou de marques de commerce;

- c) il comprend un(e) représentant(e) du Bureau des brevets et du Bureau du registraire des marques de commerce;
- d) il est assujéti à une politique en matière de conflits d'intérêts établie par le conseil.

Le Comité d'inscription a entamé ses activités en 2021 alors qu'il comptait six (6) membres, soit deux (2) titulaires de permis et quatre (4) membres non titulaires de permis; en 2022, la composition du Comité a été élargie à sept (7) membres, soit trois (3) titulaires de permis et quatre (4) membres non titulaires de permis.

Pour la période 2024-2026, la composition du Comité est la suivante :

- Mark Pioro – président – membre non titulaire de permis, Ont.
- Alessandro Colonnier – agent de brevets et de marques de commerce, Ont.
- Heidi Jensen – agente de marques de commerce, Ont.
- Hilary Rose – membre non titulaire de permis, Alb.
- Natalie de Paulsen – représentante de l'OPIC, membre non titulaire de permis, Bureau du Registraire des marques de commerce, Ont.
- Craig Macmillan – représentant de l'OPIC, membre non titulaire de permis, Bureau des brevets, Ont.

Enfin, le Comité tient à exprimer sa gratitude à Tina McKay, qui était présidente du Comité depuis sa mise en place en 2021. Elle a quitté ses fonctions en mars 2026. La participation de Tina au sein du Comité a joué un rôle déterminant dans les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative en matière de compétences, et elle nous manquera.

Administration des examens des connaissances théoriques à l'hiver 2026

La vision du CABAMC consiste à donner au public l'accès à un bassin d'agent(e)s de brevets et d'agent(e)s de marques de commerce respecté(e)s mondialement pour leur compétence, leur sens de l'éthique et leurs connaissances à jour. Le Comité a mis l'accent sur cette vision en appuyant l'initiative pluriannuelle sur les compétences.

Après avoir mis au point les profils de compétences techniques, qui établissent des normes claires pour les agent(e)s de brevets et de marques de commerce, le CABAMC a entamé l'examen et la reformulation des examens de compétence, en s'appuyant fortement sur les commentaires des membres de la profession en vue d'en améliorer le caractère défendable et équitable. Les nouveaux examens :

- servent à évaluer les compétences techniques;
- regroupent les examens des connaissances théoriques (pour l'évaluation des concepts de connaissances relatifs aux brevets et aux marques de commerce, selon ce qui est précisé dans le profil) et les examens des connaissances appliquées (pour l'évaluation de l'application des

connaissances requises pour pratiquer en tant qu'agent(e)s de brevets ou de marques de commerce, selon ce qui est précisé dans le profil);

- sont plus transparents, équitables et défendables;
- permettent au CABAMC de déterminer adéquatement si les candidat(e)s font preuve du niveau de compétence minimum exigé des agent(e)s de niveau d'entrée.

En 2023, le Comité a adopté sa politique qui indique comment les notes de passage des nouveaux examens doivent être déterminées. Les nouvelles notes de passage (également appelées « normes de passage ») sont fondées sur des méthodes de normalisation défendables qui sont appropriées pour des examens de compétence professionnels aux enjeux élevés.

À la suite des examens et d'un processus robuste d'établissement des normes, le Comité a approuvé, lors de sa réunion du 12 mars 2026, les notes de passage pour les différents examens des connaissances théoriques, à l'issue de l'examen du rapport sur la normalisation préparé et fourni par le consultant en psychométrie et d'une discussion solide. Le rapport :

- a fourni un aperçu du processus, où l'on décrit la méthode Angoff modifiée et sa mise en œuvre;
- a invité le Comité à examiner des renseignements importants (y compris une évaluation des résultats de la note de passage, le calcul de l'erreur type pour la note de passage, le calcul de fiabilité, des considérations pertinentes propres aux différents examens, ainsi que des considérations pertinentes propres à la normalisation).

Le 2 avril 2026, le CABAMC a transmis aux candidat(e)s les résultats aux examens. Chaque candidat(e) a reçu un rapport de rendement comportant les renseignements suivants :

- les résultats généraux (compétences démontrées ou pas encore démontrées);
- les détails du rendement (supérieur à la norme, satisfait tout juste à la norme, approche la norme, inférieur à la norme);
- le rendement pour chaque domaine de connaissance (satisfait à la norme ou inférieur à celle-ci);
- une foire aux questions conçue pour clarifier les résultats.

Pour l'examen de connaissances théoriques sur les marques de commerce de l'hiver 2026 administré le 10 février 2026, 18 des 24 candidat(e)s (75 %) ont démontré leur compétence. Pour l'examen de connaissances théoriques sur les brevets de l'hiver 2026, administré le 24 février 2026, tous les 31 candidat(e)s (100 %) ont démontré leur compétence.

[Rapport sur l'examen des connaissances théoriques sur les marques de commerce de l'hiver 2026](#)

[Rapport sur l'examen des connaissances théoriques sur les brevets de l'hiver 2026](#)

Le Comité se réjouit de constater que l'établissement de normes claires pour la profession a amélioré la capacité des candidat(e)s à faire preuve de leurs compétences lors des examens des connaissances

théoriques. Ces personnes ont par le fait même démontré qu'elles pouvaient passer les examens des connaissances appliquées, à la condition qu'elles satisfassent à l'exigence de formation de 24 mois à la date de ces examens.

L'examen des connaissances théoriques sur les marques de commerce du printemps 2026 a eu lieu le 26 mai 2026, tandis que l'examen des connaissances théoriques sur les brevets du printemps 2026 se tiendra le 9 juin 2026. Le Comité attend avec impatience de procéder à l'examen et à l'approbation des normes de passage pour les examens des connaissances théoriques du printemps 2026 lors de sa réunion du 8 juillet 2026. Le Comité examinera également à cette occasion les spécifications des examens des connaissances appliquées.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mark Pioro'.

Mark Pioro

président du Comité d'inscription

Rapport du Comité de gouvernance

DEST.	Conseil d'administration du CABAMC
EXP.	Tom Conway, président
DATE	19 mai 2026
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	De mars à mai 2026

Rôle du Comité

Le Comité de gouvernance est chargé de transmettre des conseils et des recommandations au Conseil d'administration concernant différents enjeux liés à la gouvernance dans le but d'aider le Conseil à mener à bien ses activités conformément aux pratiques exemplaires.

Activités du Comité

Pour la période allant de mars à mai 2026, le Comité de gouvernance s'est réuni une seule fois, soit le 24 avril. Voici quelques points qui étaient à l'ordre du jour :

Nominations et renouvellements de mandat au sein des comités

Le Comité a reçu un rapport de Jennifer Slabodkin, directrice de l'inscription et de l'éducation et registraire adjointe, portant sur le processus de recrutement d'un nouveau membre titulaire de permis au sein du Comité d'inscription. La réponse dans le cadre du processus a été très positive; un certain nombre de candidatures ont été examinées et quelques candidat(e)s ont été interviewé(e)s. Le Comité recommande que le Conseil d'administration approuve la nomination d'un(e) nouveau(elle) membre titulaire de permis pour un mandat de deux ans commençant en juin 2026.

Le Comité a également reçu un rapport du personnel au sujet du statut des membres de comité dont le mandat peut être renouvelé et qui aimeraient continuer d'être membres d'un comité. Il a pris en considération la matrice des compétences de chaque comité, ainsi que la Politique sur les nominations et les renouvellements de mandat. Il recommande que le Conseil d'administration approuve le renouvellement de mandat des membres des comités énumérés ci-dessous pour un nouveau mandat de deux ans qui commencera en juin 2026.

Comité de vérification et des risques

Bob Plamondon (président)

Maureen Rogers

Iris Almeida – Côté

* Le membre Scott Jolliffe continuera de siéger au Comité jusqu'en juin 2027.

Comité de gouvernance

Thomas G. Conway (président)

Karima Bawa

Peter Cowan

Amber Batool

* Le membre Steve Garland continuera de siéger au Comité jusqu'en juin 2027.

Comité de discipline

Marcel Mongeon (président)

Raj Anand*

Charles Boulakia

Benoit Yelle

Jean Whittow

Susan Boulter

Sam Lanctin

* Le renouvellement du mandat de Raj Anand demeurera en vigueur jusqu'à la nomination d'un(e) nouveau(elle) membre du Comité de discipline. Le processus de recrutement est en cours.

Comité d'enquête

Kristin Dangerfield (présidente)

Jean-Sébastien Brière (vice-président)

Pierre Cantin

Barb Murchie

Kiril (Liam) Grigoriev

Len Polsky

Karol Pawlina

Theresa (Terry) Jaenen

Comité d'inscription

Mark Pioro (président)

Natalie de Paulsen (vice-présidente)

Hilary Rose

Heidi Jensen

Alessandro Colonnier

Craig MacMillan

Plan de travail annuel du Comité de gouvernance

Le Comité a examiné les progrès réalisés par rapport à tous les points énumérés dans le plan de travail du Comité de gouvernance.

Le tout respectueusement soumis par



Tom Conway

Président du Comité de gouvernance

Rapport du Comité de vérification et des risques

DEST.	Conseil d'administration du CABAMC
EXP.	Bob Plamondon
DATE	4 juin 2026
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	Avril et mai 2026

Rôle et pouvoirs du Comité

Le rôle du Comité de vérification et des risques consiste à aider le Conseil à remplir ses obligations fiduciaires et ses responsabilités de surveillance liées à la planification financière, au processus de vérification, à l'établissement de rapports financiers, au système de contrôles organisationnels et à la gestion des risques, et, le cas échéant, à formuler des recommandations au Conseil aux fins d'approbation.

Le Comité doit donner des conseils solides et fondés sur des principes afin de favoriser une confiance dans l'intégrité financière du Collège.

Activités du Comité

Depuis la dernière mise à jour donnée au Conseil d'administration en mars 2026, les membres du Comité se sont réunis le 15 avril et le 15 mai 2026.

Lors de la réunion du 15 avril, le Comité a fait ce qui suit :

1. Examiner le procès-verbal et le registre des mesures de la réunion du 16 mars 2025 du Comité.
2. Passer en revue les états financiers préparés à l'interne pour la période se terminant le 31 mars 2026 et les renseignements justificatifs, dont une comparaison entre le budget et les prévisions antérieures.
3. Recevoir la note de service sur la conformité législative et la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier pour la fin du mois de mars 2026.
4. Examiner la note sur les mises à jour relatives aux secteurs financiers du premier dirigeant et registraire et du directeur financier. Discuter des renouvellements d'assurance du Collège pour l'année 2026, des statistiques sur le renouvellement des droits de permis et des recherches actuelles sur la province d'emploi.
5. Examiner les réponses reçues de l'IPIC et de titulaires de permis individuels dans le cadre de l'appel à commentaires sur les droits de permis et en discuter.
6. Examiner la planification relative aux droits recommandés pour 2027 et 2028 et en discuter. Fournir une recommandation à présenter au Conseil d'administration concernant la plage de droits de permis de catégorie 1 pour 2027.

7. Rencontrer le directeur financier à huis clos à la fin de la réunion.
8. Recevoir de l'information sur les investissements et les taux offerts par RBC.

Lors de la réunion du 15 mai, le Comité a fait ce qui suit :

1. Examiner le procès-verbal et le registre des mesures de la réunion du 15 avril 2026 du Comité.
2. Passer en revue les états financiers préparés à l'interne (avril 2026) et les renseignements justificatifs, dont une comparaison entre le budget et les prévisions antérieures pour le reste de l'année 2026. Le Comité a recommandé que l'on approuve les rapports financiers afin qu'ils puissent être transmis au Conseil. Nous prévoyons actuellement un excédent de 325 000 \$ par rapport au budget pour l'exercice financier 2026.
3. Examiner la planification relative aux droits recommandés pour 2027 et 2028 (note de service et annexe) et en discuter. Fournir des renseignements et des recommandations qui seront présentés au Conseil d'administration.
4. Examiner et approuver la note de service sur la conformité législative et la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier pour la fin du mois d'avril 2026.
5. Examiner la note sur les mises à jour relatives aux secteurs financiers du premier dirigeant et registraire et du directeur financier. Discuter de l'assurance contre les vols et les détournements et approuver la souscription à une telle assurance. Examiner les statistiques finales concernant le renouvellement des droits de permis pour 2026. Présenter une mise à jour concernant les recherches sur la province d'emploi par le directeur financier.
6. Discuter du rendement du cabinet Doane Grant Thornton qui agit à titre de vérificateur externe pour la fin d'exercice 2025. Discuter de la motion relative à la recommandation de procéder de nouveau à la nomination du cabinet pour l'exercice 2026, qui sera présentée au Conseil d'administration, et approuver la motion.
7. Rencontrer le directeur financier à huis clos à la fin de la réunion.

Sujets d'intérêt pour les réunions à venir du Comité

- Examen du registre des risques et de la carte de densité, y compris la préparation aux urgences et l'adoption de la mesure sur les risques résiduels, et discussion.
- Examen de la note de service sur la conformité législative et de la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier.
- Examen des plus récents rapports financiers internes dès qu'ils sont disponibles.
- Examen éventuel de toutes les modifications apportées aux politiques financières.



Robert Plamondon

Président du Comité de vérification et des risques

Rapport financier

Collège des agents de brevets et des agents de
marques de commerce
Pour la période se terminant le 30 avril 2026



COLLEGE OF PATENT
AGENTS & TRADEMARK AGENTS

COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET
DES AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE

Rapport rédigé par
Sean Walker, directeur financier

Rapport préparé le
12 mai 2026

Confidentiel. Pour usage interne seulement.

**Collège des agents de brevets et des agents de
marques de commerce**
État de la situation financière
 En date du 30 avril 2026

	TOTAL	
	EN DATE DU 30 AVRIL 2026	EN DATE DU 30 AVRIL 2025 (AP)
Actifs		
Actifs à court terme		
Espèces et quasi-espèces		
1011 Compte chèques RBC Banque Royale	613 939	161 013
1015 Compte d'épargne RBC Banque Royale	3 359 555	
1500 GPC	2 001 220	4 463 337
Total des espèces et quasi-espèces	5 974 714 \$	4 624 350 \$
1400 Charges payées d'avance	52 814	39 918
Total des actifs à court terme	6 027 528 \$	4 664 268 \$
Actifs à long terme		
Immobilisations corporelles		
1600 Équipement informatique	15 461	14 042
1605 Équipement informatique – Amortissement cumulé	- 6 264	- 5 035
Total des immobilisations corporelles	9 197 \$	9 007 \$
Total de l'actif à long terme	9 197 \$	9 007 \$
Total des actifs	6 036 725 \$	4 673 275 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs	112 314 \$	126 901 \$
Carte de crédit	11 176 \$	5 157 \$
2015 Charges à payer – Rémunération des comités et du groupe de travail sur l'inscription	19 875	16 025
2050 TPS/TVH à payer (comptes débiteurs)	- 11 018	- 9 647
2150 Dettes salariales	67	- 4 017
Total du passif à court terme	132 414 \$	134 419 \$
Revenu différé		
2210 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 1	2 331 244	2 307 757
2211 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 2	24 850	25 670
2213 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 3	37 076	33 543
2214 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 4	20 072	18 581
2250 Frais d'examen reportés	14 965	11 781
Total des revenus différés	2 428 208 \$	2 397 331 \$
Total du passif	2 560 622 \$	2 531 750 \$
Actifs nets		
Actifs nets affectés à l'interne	3 106 236	1 725 284
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux dépenses	369 867	416 241
Total des actifs nets	3 476 103 \$	2 141 525 \$
Total du passif et des capitaux propres	6 036 725 \$	4 673 275 \$

Collège des agents de brevets et des agents de
 marques de commerce
 État des résultats
 Avril 2026

	TOTAL		
	AVRIL 2026	AVRIL 2025 (AP)	JANV. À AVRIL 2026 (CUMUL ANNUEL)
REVENUS			
4000 Revenus associés aux droits de cotisation			
4010 Cotisation des titulaires de permis de catégorie 1	301 298	303 578	1 165 622
4020 Droits de cotisation des agent(e)s de catégorie 2	3 106	3 591	12 425
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3a	3 172	2 535	9 755
4031 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3b	2 475	2 384	8 786
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(ve)s de catégorie 4	2 673	2 807	10 036
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation	312 724	314 895	1 206 625
4052 Frais d'examen de compétence			
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques			20 440
Total 4052 Frais d'examen de compétence			20 440
4070 Revenus associés aux frais de demande	1 727	2 326	26 364
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	105	306	1 155
4075 Frais de praticiens étrangers	261	1 255	1 072
Total 4070 Revenus associés aux frais de demande	2 093	3 887	28 591
REVENUS TOTAUX	314 817 \$	318 782 \$	1 255 656 \$
DÉPENSES			
5500 Salaires et avantages sociaux	115 682	93 576	407 844
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation			
6015 Frais d'audit	- 450		- 450
6020 Frais de communication et de marketing	1 500	2 000	6 000
6025 Conception graphique	801	830	5 906
6030 Frais juridiques	15 111	40 371	85 921
6050 Frais professionnels - planification	7 500		15 000
6060 Frais de traduction	6 019	5 430	18 883
6210 Frais de consultation – Communications		1 547	5 308
6230 Frais de consultation – Ressources humaines			9 834
Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation	30 480	50 178	146 401
6200 Frais de technologie et de systèmes			
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	1 330	1 062	5 075
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de permis	5 700	7 170	28 995
6290 Frais de consultation en TI – Site Web	4 862	128	9 239
Total 6200 Frais de technologie et de systèmes	11 892	8 360	43 309
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités			
6501 Dépenses du Conseil d'administration - réunions et déplacements			
6502 Conseil d'administration – Frais de réunion	756		756
6520 Conseil d'administration – Déplacements	3 911	3 514	3 911
6525 Conseil d'administration – Frais de repas	2 550	1 703	2 550
6530 Conseil d'administration – Frais de formation	1 063	2 500	4 250
Total 6501 Dépenses du Conseil d'administration - réunions et déplacements	8 279	7 718	11 467
6510 Conseil d'administration – Rémunération	16 375	13 750	42 050
6610 Comités – Rémunération des membres	- 700	2 275	23 800

Collège des agents de brevets et des agents de
 marques de commerce
 État des résultats
 Avril 2026

	TOTAL		
	AVRIL 2026	AVRIL 2025 (AP)	JANV. À AVRIL 2026 (CUMUL ANNUEL)
Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités	23 954	23 743	77 317
6700 Frais d'inscription et d'examen			
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions	63 000	62 500	89 000
6720 Groupe consultatif sur les examens – Rémunération			329
6730 Coûts du logiciel d'examen	4 979		9 837
6731 Coûts du logiciel électoral		1 800	
Total 6700 Frais d'inscription et d'examen	67 979	64 300	99 166
7010 Frais et intérêts bancaires	116	179	718
7020 Frais de traitement des cartes de crédit	1 069	1 852	71 311
Total 7010 Frais et intérêts bancaires	1 184	2 031	72 028
7135 Assurances			
7140 Assurances - Administrateurs et dirigeants	3 230	3 257	13 045
7150 Assurances - Responsabilité générale	173	167	693
7170 Assurances - Cybersécurité	4 170	995	7 226
Total 7135 Assurances	7 574	4 419	20 964
7205 Frais de bureau	6 557	4 731	17 598
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel			
6330 Formation du personnel	432	100	2 357
7320 Frais liés aux déplacements du personnel	6 336	2 441	7 278
7325 Repas et divertissement	1 201	302	1 201
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	7 969	2 844	10 836
8000 Amortissements	227	223	908
Total amortissements	227	223	908
Total des DÉPENSES	273 499 \$	254 403 \$	896 372 \$
AUTRES REVENUS			
4220 Intérêts gagnés	3 176	10 668	20 433
Total des autres revenus	3 176 \$	10 668 \$	20 433 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	44 494 \$	75 048 \$	379 717 \$

Collège des agents de brevets et des agents de
 marques de commerce
 Comparaison entre le budget et les chiffres réels
 Janvier à avril 2026

	TOTAL			
	CHIFFRES RÉELS	BUDGET	DÉPASSEMENT RÉELS	% DU BUDGET
Revenus				
4000 Revenus associés aux droits de cotisation				
4010 Cotisations des titulaires de permis de catégorie 1	1 165 622	1 163 000	2 622	100 %
4020 Droits de cotisations des agent(e)s de catégorie 2	12 425	13 200	- 775	94 %
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3	9 755	15 000	- 5 245	65 %
4031 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3.1	8 786		8 786	
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(ve)s de catégorie 4	10 036	7 400	2 636	136 %
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation	1 206 625	1 198 600	8 025	101 %
4052 Frais d'examen de compétence				0 %
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques	20 440	22 000	- 1 560	93 %
Total 4052 Frais d'examen de compétence	20 440	22 000	- 1 560	93 %
4070 Revenus associés aux frais de demande	26 364	18 000	8 364	146 %
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	1 155	1 000	155	116 %
4075 Frais de praticiens étrangers	1 072	2 000	- 928	54 %
Total 4070 Revenus associés aux frais de demande	28 591	21 000	7 591	136 %
Revenus totaux	1 255 656 \$	1 241 600 \$	14 056 \$	101 %
Dépenses				
5500 Salaires et avantages sociaux	407 844	420 605	- 12 761	97 %
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation				
6015 Frais d'audit	- 450		- 450	0 %
6020 Frais de communication et de marketing	6 000	12 500	- 6 500	48 %
6025 Conception graphique	5 906	5 300	606	111 %
6030 Frais juridiques	94 319	123 500	- 29 181	76 %
6050 Frais professionnels - planification	15 000	7 500	7 500	200 %
6060 Frais de traduction	18 883	40 000	- 21 117	47 %
6210 Frais de consultation – Communications	6 759	4 000	2 759	169 %
6230 Frais de consultation – Ressources humaines	9 834	6 900	2 934	143 %
Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation	156 251	199 700	- 43 449	78 %
6200 Frais de technologie et de systèmes				
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	5 075	4 700	375	108 %
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de permis	28 995	35 000	- 6 005	83 %
6290 Frais de consultation en TI – Site Web	9 239	4 000	5 239	231 %
Total 6200 Frais de technologie et de systèmes	43 309	43 700	- 391	99 %
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités				
6501 Dépenses du Conseil d'administration - réunions et déplacements				
6502 Conseil d'administration – Frais de réunion	756	5 000	- 4 244	15 %
6520 Conseil d'administration – Déplacements	3 911	8 000	- 4 089	49 %
6525 Conseil d'administration – Frais de repas	2 550	3 500	- 950	73 %
6530 Conseil d'administration – Frais de formation	4 250	5 000	- 750	85 %
Total 6501 Dépenses du Conseil d'administration - réunions et déplacements	11 467	21 500	- 10 033	53 %
6510 Conseil d'administration – Rémunération	42 050	37 500	4 550	112 %
6610 Comités – Rémunération des membres	23 800	29 900	- 6 100	80 %

**Collège des agents de brevets et des agents de
 marques de commerce**
Comparaison entre le budget et les chiffres réels
 Janvier à avril 2026

		TOTAL		
	CHIFFRES RÉELS	BUDGET	DÉPASSEMENT RÉELS	% DU BUDGET
Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités	77 317	88 900	- 11 583	87 %
6700 Frais d'inscription et d'examen				
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions	89 000	85 000	4 000	105 %
6720 Groupe consultatif sur les examens – Rémunération	329	30 000	- 29 671	1 %
6730 Coûts du logiciel d'examen	9 837	15 000	- 5 163	66 %
Total 6700 Frais d'inscription et d'examen	99 166	130 000	- 30 834	76 %
7010 Frais et intérêts bancaires	72 028	70 700	1 328	102 %
7135 Assurances	20 964	18 900	2 064	111 %
7205 Frais de bureau	17 598	13 900	3 698	127 %
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel				
6330 Formation du personnel	2 357	6 000	- 3 643	39 %
7320 Frais liés aux déplacements du personnel	7 278	12 000	- 4 722	61 %
7325 Repas et divertissement	1 201	1 500	- 299	80 %
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	10 836	19 500	- 8 664	56 %
Dépenses totales	905 314 \$	1 005 905 \$	- 100 591 \$	90 %
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION	350 342 \$	235 695 \$	114 647 \$	149 %
Autres revenus				
4220 Intérêts gagnés	20 433	25 000	- 4 567	82 %
Total des autres revenus	20 433 \$	25 000 \$	- 4 567 \$	82 %
Autres dépenses				
7410 Dépenses imprévues		32 500	- 32 500	0 %
8000 Amortissements	908	1 300	- 392	70 %
Total des autres dépenses	908 \$	33 800 \$	- 32 892 \$	3 %
RÉSULTAT NET (AUTRES REVENUS)	19 525 \$	- 8 800 \$	28 325 \$	-222 %
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	369 867 \$	226 895 \$	142 972 \$	163 %

**Collège des agents de brevets et des agents de
marques de commerce**
État des opérations par service
 Janvier à avril 2026

	ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS	CONSEIL ET GOUVERNANCE	COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	REGLEMENTATION – PLAINTES	REGLEMENTATION – INSCRIPTION	TOTAL
REVENUS						
4000 Revenus associés aux droits de cotisation						
4010 Cotisation des titulaires de permis – catégorie 1	1 165 622					1 165 622 \$
4020 Droits de cotisation des agent(e)s de catégorie 2	12 425					12 425 \$
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3	9 755					9 755 \$
4031 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3.1	8 786					8 786 \$
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(ve)s de catégorie 4	10 036					10 036 \$
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation	1 206 625					1 206 625 \$
4052 Frais d'examen de compétence						
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques					20 440	20 440 \$
Total 4050 Frais d'examen de compétence					20 440	20 440 \$
4070 Revenus associés aux frais de demande	26 364					26 364 \$
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	1 155					1 155 \$
4075 Frais de praticiens étrangers	1 072					1 072 \$
Total 4070 Revenu associé aux frais de demande	28 591					28 591 \$
Total des REVENUS	1 235 216 \$	\$	\$	\$	20 440 \$	1 255 656 \$
Revenu total	1 235 216 \$	\$	\$	\$	20 440 \$	1 255 656 \$
DÉPENSES						
5500 Salaires et avantages sociaux	406 665	1 179				407 844 \$
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation						
6015 Frais d'audit	- 450					- 450 \$
6020 Frais de communication et de marketing			6 000			6 000 \$
6025 Conception graphique			5 906			5 906 \$
6030 Frais juridiques				85 228	693	85 921 \$
6050 Frais professionnels - planification	15 000					15 000 \$
6060 Frais de traduction			17 319		1 564	18 883 \$
6210 Frais de consultation – Communications			2 298		3 009	5 308 \$
6230 Frais de consultation – Ressources humaines	4 584	5 250				9 834 \$
Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation	19 134	5 250	31 523	85 228	5 267	146 401 \$
6200 Frais de technologie et de systèmes						
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	5 075					5 075 \$
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de permis	28 995					28 995 \$
6290 Frais de consultation en TI – Site Web			9 239			9 239 \$
Total 6200 Frais de technologie et de systèmes	34 070		9 239			43 309 \$
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités						
6501 Dépenses du Conseil d'administration - réunions et déplacements						
6502 Conseil d'administration – Frais de réunion		756				756 \$
6520 Conseil d'administration – Déplacements		3 911				3 911 \$
6525 Conseil d'administration – Frais de repas		2 550				2 550 \$
6530 Conseil d'administration – Frais de formation		4 250				4 250 \$
déplacements		11 467				11 467 \$
6510 Conseil d'administration – Rémunération		42 050				42 050 \$
6610 Comités – Rémunération des membres		23 800				23 800 \$
Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités		77 317				77 317 \$
6700 Frais d'inscription et d'examen						
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions					89 000	89 000 \$
6720 Programmes d'inscription – Rémunération des membres					329	329 \$
6730 Coûts du logiciel d'examen					9 837	9 837 \$
Total 6700 Frais d'inscription et d'examen					99 166	99 166 \$
7010 Frais et intérêts bancaires	72 028					72 028 \$
7135 Assurances		20 964				20 964 \$
7205 Frais de bureau	16 745		853 \$			17 598 \$
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	10 836					10 836 \$
8000 Amortissements	908					908 \$
DÉPENSES totales	560 386 \$	104 710 \$	41 616 \$	85 228 \$	104 432 \$	896 372 \$
AUTRES REVENUS						
4220 Intérêts gagnés	20 433					20 433 \$
Total des autres revenus	20 433 \$	\$	\$	\$	\$	20 433 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	695 263 \$	- 104 710 \$	- 41 616 \$	- 85 228 \$	- 83 992 \$	379 717 \$

**Collège des agents de brevets et des agents de
 marques de commerce**
État des flux de trésorerie
 Janvier à avril 2026

	TOTAL
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Résultat net	379 717
Ajustements pour concilier le résultat net et l'encaisse nette fournie par les activités d'exploitation :	
1400 Charges payées d'avance	- 25 056
1605 Équipement informatique – Amortissement cumulé	908
2000 Crédoiteurs	45 280
2025 Carte de crédit RBC (4816)	3 387
2026 Carte de crédit RBC (8522)	3 401
2010 Comptes fournisseurs à payer	- 23 980
2015 Charges à payer – Rémunération des comités et du groupe de travail sur l'inscription	- 34 990
2050 TVH/TPS à payer (comptes débiteurs)	- 9 860
2060 TPS/TVH – attente	31 923
2150 Dettes salariales	- 11 443
2210 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 1	2 331 244
2211 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 2	24 850
2213 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 3	37 076
2214 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 4	20 072
2250 Frais d'examen reportés	14 965
Total des ajustements pour concilier le résultat net et l'encaisse nette fournie par les activités d'exploitation :	2 407 777
Encaisse nette fournie par les activités d'exploitation	2 787 494 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	
1600 Équipement informatique	- 2 056
Encaisse nette fournie par les activités d'investissement	- 2 056 \$
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE NETTE PENDANT LA PÉRIODE	2 785 438 \$
Encaisse au début de l'exercice	3 189 276
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 974 714 \$

Note de service

À	Comité de vérification et d'évaluation des risques
De	Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire Sean Walker, directeur financier
DATE	15 mai 2026
OBJET :	Note de service sur la conformité législative

La présente note de service est adressée au Comité de vérification et des risques et au Conseil d'administration du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC) afin de fournir une mise à jour sur les exigences en matière de production de rapports sur la conformité législative et de versements que doit respecter le CABAMC.

TPS/TVQ

Le CABAMC est tenu de produire des déclarations de TPS/TVH pour chaque trimestre avant la fin du mois suivant. La dernière déclaration pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026 a été déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) le 20 avril 2026, et le montant dû, soit 319 515 \$, a été payé en deux versements les 21 et 22 avril. La prochaine déclaration, portant sur la période du 1^{er} avril au 30 juin 2026, doit être déposée au plus tard le 31 juillet 2026.

Retenues obligatoires sur la paie

Le CABAMC compte des employé(e)s et des membres du Conseil d'administration qui reçoivent une rémunération pour leurs postes au Conseil. Par conséquent, le CABAMC est tenu de faire des retenues sur la paie et d'effectuer les versements exigés pour les divers programmes du gouvernement fédéral. Ces programmes comprennent notamment le Régime de pensions du Canada (RPC), le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), le Régime des rentes du Québec (RRQ), l'assurance-emploi et l'impôt sur le revenu (ARC et Revenu Québec). Le CABAMC est un déclarant mensuel en ce qui concerne les retenues obligatoires sur la paie; il doit remettre ces dernières à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et à Revenu Québec au plus tard le 15^e jour du mois suivant le versement de la paie aux membres du personnel. Le CABAMC est à jour en ce qui concerne le versement des retenues à la source à l'ARC et à Revenu Québec pour la période prenant fin le 31 décembre 2025. **(1)** Par ailleurs, nous examinons actuellement un problème potentiel lié au versement de l'impôt sur le revenu par province pour nos employés.

Les feuillets T4 État de la rémunération payée ont été déposés auprès de l'ARC le 20 février. Le personnel et les membres du conseil d'administration ont été informés que les feuillets T4 sont disponibles dans le système de paie.

Les relevés 1 – Revenus d'emploi et revenus divers ont été déposés auprès de Revenu Québec le 20 février. Le sommaire final et les paiements ont été soumis le 17 février.

Les feuillets d'état du revenu de pension, de retraite, de rente et d'autres sources (T4A) destinés à plus de 50 entrepreneurs, membres de comités et experts en la matière ont été transmis à l'ARC et remis aux personnes concernées le 9 février.

Exigences fédérales en matière de déclarations annuelles auprès de l'ARC

Le CABAMC doit produire, auprès de l'ARC, une Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (T1044) pour l'année 2025, dans les six mois suivant l'année se terminant le 31 décembre 2025, soit d'ici le 30 juin 2026. Le CABAMC n'étant pas une entité assujettie à l'impôt, l'impôt sur le revenu ne sera pas exigé, mais les déclarations doivent tout de même être soumises. La

déclaration a été postée à l'ARC le 28 avril.

Rapport annuel et états financiers vérifiés

Le CABAMC a préparé son rapport annuel et ses états financiers vérifiés pour 2025. Le rapport annuel a été présenté au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie conformément à l'article 25 de la *Loi sur le CABAMC*. Le rapport annuel a été déposé au Parlement le 1^{er} mai et publié sur le site Web du CABAMC.

En vertu de l'article 30 du Règlement administratif, nous avons également publié sur notre site Web un rapport sur la rémunération versée aux membres du Conseil et des comités au cours de l'année.

Loi sur la protection des renseignements personnels et Loi sur l'accès à l'information

Le CABAMC est soumis à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur l'accès à l'information*. Conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'accès à l'information* et à l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, au début de septembre 2025, le CABAMC a présenté deux rapports sur ses activités qui ont été remis au gouvernement fin septembre en vue de leur dépôt au Parlement. Ces rapports ont été déposés le 2 octobre 2025 et publiés sur le site Web du CABAMC après leur dépôt. Nous avons indiqué dans notre rapport annuel sur l'accès à l'information que nous avons communiqué toutes les informations requises, mais que nous avons déposé certains rapports en retard au cours de l'année écoulée en raison de la mise en place des processus administratifs et de la compréhension des exigences en matière de rapports. Le processus est désormais bien établi et nous veillerons à ce que les rapports soient soumis avant la date limite, c'est-à-dire dans les 30 jours suivant le mois de remboursement.

Nous avons également déposé les documents de publication proactive sur les frais de déplacement et d'accueil engagés par le Conseil d'administration et le premier dirigeant et registraire. Le dernier rapport, pour le mois de mars 2026, a été déposé.

Loi sur langues officielles

Le CABAMC estime se conformer à la *Loi sur les langues officielles*.

La directrice des communications, qui joue aussi le rôle de championne des langues officielles pour le CABAMC, continue de surveiller la conformité et d'examiner toute question émergente. Elle participe activement aux communautés de pratique organisées avec l'aide du Centre d'excellence sur les langues officielles (CELO). Le personnel suivra deux séances de formation sur les obligations du CABAMC au titre de la *Loi sur les langues officielles* en 2026, dont l'une portera sur la Partie VII de la Loi. Le CABAMC transmettra son rapport statistique sur les données relatives à son personnel au gouvernement avant la date limite du 12 juin 2026.

Nous continuons de perfectionner nos processus en vue de publier la documentation du Conseil dans les deux langues officielles, conformément aux délais établis dans le règlement administratif du CABAMC. L'atteinte de cet objectif s'est avérée difficile pour certaines réunions étant donné les délais d'exécution serrés dans certains cas.

Attestation de conformité

En signant ci-dessous, Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire, et Sean Walker, directeur financier, reconnaissent que les déclarations faites dans la présente note sont exactes et que le CABAMC est en conformité avec toutes les exigences législatives obligatoires indiquées dans le certificat ci-dessous.

Juda Strawczynski



Premier dirigeant et registraire

Sean Walker, CPA, CGA, CIA



Directeur financier

(1) Au plus tard le 31 mars de chaque année, le Collège présente au ministre un rapport de ses activités pour l'année civile précédente.

(2) Le ministre fait déposer un exemplaire du rapport devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception.

**Certificat de conformité législative CONFIRMATION
DES OBLIGATIONS LÉGALES
Pour la période se terminant le 28 février 2026**

	OBLIGATION À REMPLIR	CONFIRMATION
1.	<i>Loi sur la taxe d'accise (Canada)</i> (incluant la TPS/TVH) <ul style="list-style-type: none"> Présentation du rapport trimestriel et versement de la taxe nette exigible sur les produits et services 	Oui
2.	<i>Loi sur l'assurance-emploi (Canada)</i> <ul style="list-style-type: none"> Déduction, retenue et versement des cotisations de l'employeur et des employé(e)s à l'assurance-emploi (traités par Wagepoint) 	Oui
3.	<i>Loi sur les pensions (Canada)</i> <ul style="list-style-type: none"> Déduction, retenue et versement des cotisations de l'employeur et des employé(e)s au RPC (traitées par Wagepoint) 	Oui
4.	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> <ul style="list-style-type: none"> Déduction, retenue et versement de montants relatifs aux salaires (traités par Wagepoint) 	Oui (1)
5.	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> <ul style="list-style-type: none"> Fourniture de l'état de la rémunération payée (T4 et T4A) aux employé(e)s et aux autres personnes rémunérées par le Collège Production des déclarations auprès de l'ARC avant le 28 février 	Oui
6.	<i>Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec – Taxe-santé des employeurs/Fonds des services de santé (Québec)</i> <ul style="list-style-type: none"> Production du rapport et versement du montant relatif à la TSE et au FSS 	Oui
7.	<i>Loi sur l'assurance parentale – Régime québécois d'assurance parentale (RQAP – Québec)</i> <ul style="list-style-type: none"> Production du rapport et versement du montant relatif au RQAP 	Oui
8.	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> <ul style="list-style-type: none"> Production d'une déclaration annuelle de renseignements des organismes sans but lucratif (T1044) d'ici le 30 juin 	Oui
9.	<i>Loi sur le CABAMC (Canada)</i> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du rapport annuel du CABAMC au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie au plus tard le 31 mars 	Oui
10.	<i>Loi sur l'accès à l'information</i> <ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel du CABAMC au gouvernement avant septembre Publication proactive à communiquer dans les 30 jours suivant la fin du mois précédent 	Oui
11.	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> <ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel du CABAMC au gouvernement avant septembre 	Oui

(1) Nous examinons actuellement un problème potentiel lié au versement de l'impôt sur le revenu par province pour nos employés.

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (Juin 2026)
<p>Interactions avec les parties prenantes</p>	<p>Poursuivre les interactions avec les parties prenantes et mener des activités de sensibilisation régulières auprès des titulaires de permis, de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC), du gouvernement, de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), d'autres parties prenantes de l'écosystème de la propriété intellectuelle (PI), d'autres organismes de réglementation professionnelle, etc.</p>	<p>Relations et communications</p>	<p>Le CABAMC réglemente les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce dans l'intérêt du public et entend le faire en tant qu'organisme de réglementation de confiance qui prend des décisions fondées sur des preuves. La participation des parties prenantes est un élément essentiel pour réglementer la profession de cette manière. Interactions pour la période 2026-2028 :</p> <p>Interactions régulières avec l'OPIC, l'IPIC et Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) en cours.</p> <p>Poursuite de la création d'interactions avec les parties prenantes de l'écosystème canadien de la PI (p. ex. : Collectif d'actifs en innovation, Propriété intellectuelle Ontario et d'autres organismes régionaux de PI)</p> <p>Poursuite des interactions avec d'autres organismes de réglementation canadiens et internationaux réglementant les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce (United States Patent and Trademark Office [USPTO], Intellectual Property Regulation Board [IPReg], Australie, Nouvelle-Zélande, etc.)</p> <p>Utilisation des infolettres et des médias sociaux pour des campagnes d'information générales et ciblées</p> <p>Interactions avec les parties prenantes pour la période 2026-2028, y compris des consultations ou des appels à commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droits de permis et autres frais du CABAMC (2026) - Terminé - Politique de perfectionnement professionnel continu (PPC) - Politique sur le retour à la pratique active - Politique sur le travail pro bono - Analyse des besoins des consommateur(-trice)s <p>Interactions de janvier à juin 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à commentaires sur les frais de 2027 – plus de 30 soumissions reçues, dont celle de l'IPIC - Interactions avec l'écosystème ISDE/OPIC/PI : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation du CABAMC à la consultation d'ISDE visant à renforcer la certitude juridique dans la prestation et l'administration des services de propriété intellectuelle

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026-2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (Juin 2026)
			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunion de tout le personnel avec la direction de l'OPIC ✓ Interactions régulières du personnel avec le personnel d'ISDE et de l'OPIC ✓ Présentations du premier dirigeant et de la directrice des communications en anglais et en français dans le cadre d'un webinaire de l'OPIC sur la prévention de la fraude ✓ Présentation conjointe du premier dirigeant et d'Innovate BC dans le cadre d'un webinaire sur le numérique ✓ Communications régulières avec le premier dirigeant de l'IPIC <p>- Interactions concernant la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontres avec IPReg, Trans-Tasman IP Attorneys Board (en mode virtuel et à Toronto) ✓ Présentation du premier dirigeant dans le cadre d'une conférence sur l'intelligence artificielle dans la réglementation (à Toronto) ✓ Enseignement du cours Principes fondamentaux de la réglementation professionnelle par la registraire adjointe à l'Association canadienne des réglementateurs (ACRR) (en mode virtuel) ✓ Remarques liminaires de l'avocate générale, Réglementation professionnelle lors du symposium régional de CLEAR (Halifax)
Privilegé du secret professionnel des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce	Soutenir l'évolution continue du privilège du secret professionnel des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce d'une manière qui protège les client(e)s dans l'intérêt public. Maintenant que le CABAMC réglemente les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce dans l'intérêt du public, le privilège législatif devrait être peaufiné afin de refléter tous les domaines de pratique des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce.	Réglementation professionnelle/Relations et communications	<p>Continuer de soutenir les efforts visant à faire évoluer le privilège du secret professionnel des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation du CABAMC à la consultation d'ISDE visant à renforcer la certitude juridique dans la prestation et l'administration des services de propriété intellectuelle ✓ Interactions du CABAMC avec la direction d'ISDE et des député(e)s sur l'importance du privilège agent(e)-client(e)
Plaintes, enquêtes et discipline	Continuer de recevoir et d'examiner les plaintes à mesure qu'elles se présentent et déterminer des mesures réglementaires appropriées Soutenir le Comité d'enquête et le Comité de discipline dans l'exercice de leurs mandats	Réglementation professionnelle	Poursuite de la réglementation professionnelle fondée sur une approche proactive, fondée sur des principes, proportionnée et axée sur l'atténuation des risques; dans la mesure du possible, résolution rapide des problèmes grâce à la procédure de demande liée à la conduite d'un(e) agent(e). Poursuite de

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026-2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (Juin 2026)
	indépendants.		l'élaboration des politiques.
Pratique non autorisée	Poursuivre l'examen des questions relatives à la pratique non autorisée à mesure qu'elles se présentent et déterminer des mesures réglementaires appropriées	Réglementation professionnelle	<p>Poursuite des efforts de prévention de la fraude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Dénonciation publique » des fraudeur(-euse)s pour prévenir les cas de cyberfraude - Interactions avec d'autres organisations afin de sensibiliser le public aux pratiques frauduleuses - Traitement des questions ponctuelles relatives à la publicité sur le champ d'application des pratiques non autorisées. <p>✓ Mise à jour continue des mises en garde contre la fraude</p> <p>✓ Voir les efforts pour prévenir la fraude dans la section sur les interactions avec les parties prenantes</p>
Titulaires de permis et praticien(ne)s étranger(-ère)s – renouvellement annuel des permis	Renouvellement annuel des permis des titulaires de permis et des praticien(ne)s étranger(-ère)s	Réglementation professionnelle	<p>Renouvellement des permis terminé</p> <p>Renouvellements des permis des praticien(ne)s étranger(-ère)s en cours</p>
Rapport annuel des titulaires de permis, sondage sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) et examen des données	Continuer de recueillir des renseignements auprès des titulaires de permis afin d'établir un profil plus précis des professions et des personnes qui les exercent.	Réglementation professionnelle	<p>Lancement réussi du premier rapport annuel élargi des titulaires de permis en 2025.</p> <p>Administration du tout premier sondage volontaire sur l'EDI en 2025.</p> <p>Élaboration du rapport des titulaires de permis pendant la période de renouvellement des permis de 2026 – terminé</p> <p>Analyse des données du rapport des titulaires de permis de 2026 afin de mieux comprendre les tendances dans les professions – sera terminé d'ici le mois de juin 2026.</p>
Analyse des besoins des consommateur(-trice)s	Collaborer avec le gouvernement et éventuellement d'autres partenaires de la PI pour mieux comprendre les besoins des consommateur(-trice)s et les lacunes et faciliter l'accès aux services	Réglementation professionnelle/Relations et communications	<p>Les organismes de réglementation professionnelle collaborent de plus en plus avec les gouvernements, les groupes de consommateur(-trice)s et d'autres parties prenantes afin d'évaluer les besoins des consommateur(-trice)s en matière de services fournis par les titulaires de permis. L'analyse des besoins des consommateur(-trice)s aidera le CABAMC à déterminer comment il pourrait faciliter l'accès aux agent(e)s de brevets et aux agent(e)s de marques</p>
Politique de perfectionnement professionnel continu (PPC)	Élaborer la politique de PPC conformément à la <i>Loi sur le CABAMC</i> . Elle sera conçue en consultation avec les titulaires de permis.	Perfectionnement professionnel et compétences/Relations et communications	<p>Le public s'attend à ce que les titulaires de permis tiennent leurs connaissances et compétences à jour, et à ce que les organismes de réglementation professionnelle du Canada proposent diverses approches de perfectionnement</p>

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026-2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (Juin 2026)
			professionnel continu. Le CABAMC consultera les titulaires de permis pour déterminer la bonne approche.
Politique sur le travail pro bono	Élaborer la politique sur le travail pro bono conformément à la <i>Loi sur le CABAMC</i> . Elle sera conçue en consultation avec les titulaires de permis.	Perfectionnement professionnel et compétences/Relations et communications	Le CABAMC a un rôle à jouer dans la promotion du travail pro bono dans le cadre de son mandat de réglementation dans l'intérêt du public. Le CABAMC a le pouvoir de faire adopter des règlements concernant les « exigences en matière de travail <i>pro bono</i> qui doit être effectué par les titulaires de permis » Le CABAMC étudiera ses mesures visant à encourager le travail pro bono et incitera les titulaires de permis et les parties prenantes à réfléchir à la bonne approche pour promouvoir le travail pro bono au sein des professions.
Politique sur le retour à la pratique active	Élaborer et mettre en œuvre une politique qui utilise une approche basée sur le risque pour les agents souhaitant reprendre une pratique active après 3 ans d'inactivité. Elle sera conçue en consultation avec les titulaires de permis.	Perfectionnement professionnel et compétences/Relations et communications	Les titulaires de permis du CABAMC deviennent des agent(e)s inactif(-ve)s de catégorie 4 pour plusieurs raisons, mais ces agent(e)s peuvent retourner à la pratique active n'importe quand. C'est un fait bien reconnu que les connaissances et compétences peuvent se perdre lorsqu'elles ne sont pas régulièrement mises en pratique. Cette politique s'appliquerait également aux agent(e)s dont le permis a été suspendu et vient d'être rétabli.
Formation : Formation des titulaires de permis et élaboration de ressources	Continuer de renforcer la formation de tous les titulaires de permis sur l'éthique, le Code de déontologie, la gestion de la pratique et des risques.	Perfectionnement professionnel et compétences	Le renforcement de la formation passera par les demandes de renseignements sur la déontologie et les articles sur l'éthique, des modules de formation en ligne (comme la nouvelle formation en trois parties sur le Code de déontologie), etc.
Voies d'accès au permis d'exercice : améliorations de la formation pratique supervisée	Appliquer les recommandations issues des consultations sur les voies d'accès au permis (2024). Mettre l'accent sur l'élaboration de ressources pour les superviseur(e)s et les agent(e)s en formation.	Perfectionnement professionnel et compétences	Mise en œuvre de changements opérationnels pour améliorer le programme de formation pratique supervisée. Élaboration de ressources de formation pour soutenir les superviseur(e)s et les agent(e)s en formation. Groupe de travail nommé pour contribuer aux travaux de cette initiative.
Voies d'accès au permis d'exercice : Exploration de nouvelles voies potentielles d'accès au permis d'exercice	Trouver de nouvelles voies potentielles d'accès au permis d'exercice qui faciliteraient l'entrée dans les professions pour les personnes qui arrivent à démontrer des compétences de base lors des examens	Perfectionnement professionnel et compétences	Recherche d'autres ressources potentielles et voies d'accès au permis d'exercice en cours. Actuellement, la priorité est accordée à la prise en compte des besoins liés aux ressources et à la formation. Le CABAMC continue d'interagir avec les parties prenantes de l'écosystème canadien de la PI, tout en poursuivant la cartographie et le perfectionnement de la formation en PI. Le CABAMC continue également d'interagir avec d'autres organismes de réglementation des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce, ainsi que des établissements de formation

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026-2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (Juin 2026)
			(comme l'IPIC).
Prestation d'examens	Continuer d'élaborer et de faire passer des examens de compétence équitables et défendables sur le plan psychométrique	Perfectionnement professionnel et compétences	<p>Examens de connaissances théoriques d'hiver :</p> <p>Examen de connaissances théoriques sur les marques de commerce – Donné le 10 février 2026</p> <p>Examen de connaissances théoriques sur les brevets – Donné le 24 février 2026</p> <p>Examens de connaissances théoriques du printemps :</p> <p>Examen de connaissances théoriques sur les marques de commerce – 26 mai 2026</p> <p>Examen de connaissances théoriques sur les brevets – 9 juin 2026</p> <p>Examens des connaissances appliquées :</p> <p>Examen des connaissances appliquées des agent(e)s de marques de commerce – 9 et 10 septembre 2026</p> <p>Examens des connaissances appliquées des agent(e)s de brevets – 19 au 22 octobre 2026</p> <p>Examen des spécifications de l'examen : mai à juillet 2026</p>
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Embaucher une personne pour aider dans les activités sur le perfectionnement professionnel et les compétences (2026) - Effectuer une évaluation du marché pour maintenir l'équité et la compétitivité du marché (à déterminer) - Continuer de travailler avec le personnel sur le programme d'excellence du rendement (annuel) 	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	Nouveau membre du personnel embauché et entré en fonction au premier trimestre de 2026
Formation du personnel	Fournir au personnel des formations annuelles dans le cadre de conférences et de déjeuners-conférences.	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	<p>Une journée de formation du personnel en personne en avril 2026</p> <p>Participation de tout le personnel à la conférence annuelle du RCOR (Montréal, automne 2026)</p> <p>Prochaine formation du personnel – À déterminer</p>
Stratégies en matière d'EDI et de réconciliation avec les Autochtones	<p>Continuer d'élaborer les stratégies du CABAMC en matière d'EDI et de réconciliation avec les Autochtones</p> <p>Développer des approches de l'EDI basées sur</p>	Infrastructure organisationnelle et réglementaire/Perfectionnement professionnel et compétences	<p>Gouvernance et activités du CABAMC :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Poursuite de la formation du personnel sur l'EDI et la réconciliation – Poursuite de l'examen des approches opérationnelles en matière d'EDI et de réconciliation

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026–2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (Juin 2026)
	<p>3 domaines d'activité interdépendants :</p> <ol style="list-style-type: none"> Gouvernance et fonctionnement du CABAMC : gouverner et gérer le CABAMC de manière à ce que l'EDI et la réconciliation avec les Autochtones soient prises en compte Compétences et normes des agent(e)s de marques de commerce et des agent(e)s de brevets : Éducation et formation en matière de compétence culturelle, conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation Entrée dans la profession : Efforts visant à établir et à soutenir une profession d'agent(e) de marques de commerce et d'agent(e) de brevets qui reflète la population du Canada; élimination des obstacles déraisonnables à l'entrée 		<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aider les titulaires de permis à comprendre et à respecter le Code de déontologie. Poursuite de la formation des professions sur les profils de compétences techniques et professionnelles du CABAMC Examen des ressources éducatives sur les compétences culturelles proposées aux professions <p>Entrée dans la profession :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen continu et amélioration des procédures afin de garantir des voies d'accès aux professions équitables, transparentes et défendables Fournir des mesures d'adaptation aux titulaires de permis dans diverses circonstances liées aux droits de la personne, à l'EDI et aux principes d'équité.
Élaboration continue de l'infrastructure réglementaire	Continuer de mettre en place des systèmes de réglementation supplémentaires, particulièrement en ce qui concerne les plaintes et la gestion des données sur les pratiques non autorisées, ainsi que certaines améliorations de l'expérience utilisateur.	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	En cours.
Cadre de mesure du rendement/mesure des résultats	Poursuivre l'élaboration d'un cadre qui mesure et rend compte, de façon normalisée, de la façon dont nous agissons dans l'intérêt public. Élaboration et mise en œuvre d'un tableau de bord	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	En cours. Prise en compte des données du rapport annuel sur les titulaires de permis ainsi que les données relatives à la réglementation professionnelle lors de leur transfert total sur inTouch.
Gestion des risques réglementaires et opérationnels/Plans d'intervention d'urgence	Maintenir et mettre à jour la gestion des risques réglementaires et opérationnels ainsi que les plans d'intervention d'urgence	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	En 2026 : Participation du personnel à des exercices d'intervention d'urgence sur table En 2026 : Poursuite des interactions avec le Comité de la vérification et des risques et le Conseil d'administration au sujet de la gestion des risques
Politique sur la conservation des documents	Élaborer une stratégie de gestion des documents qui fournira une structure de gouvernance de l'information permettant de gérer avec succès les renseignements du Collège. Le Collège est organisme fédéral, donc	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	En cours.

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026-2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (Juin 2026)
	cette structure doit être conforme aux règlements de Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Autorisation de disposition de BAC Classification des documents et délais de conservation		
Déclaration réglementaire : Protection des renseignements personnels et accès à l'information – Rapports annuels	Fournir des données sur le rendement des programmes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels du CABAMC. Soumission au Secrétariat du Conseil du Trésor Présenter les rapports annuels au Parlement concernant l'application de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Dépôt des rapports au Parlement Publication sur le site Web du CABAMC	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	Présentations et dépôt du rapport annuel en été et en automne, respectivement.
Responsabilité financière : Processus budgétaire annuel	Élaborer le budget annuel avec la contribution du Comité de vérification et des risques et celle du Conseil d'administration	Gouvernance	Cycle budgétaire : de septembre à décembre pour le budget de l'année suivante. Modification du calendrier annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC), passant d'octobre à septembre pour les changements relatifs aux droits (modification des règlements administratifs requise).
Responsabilité financière : Examen des droits de permis et autres frais du CABAMC	– Ajuster les droits de permis annuels, après consultation, afin de fournir au CABAMC les ressources nécessaires à la réalisation de son mandat – Mettre en œuvre les modifications du Règlement administratif concernant les droits	Gouvernance/Relations et communications	Le CABAMC a consulté ses titulaires de permis et collaborera avec le gouvernement du Canada pour demander la modification de ses règlements administratifs afin de changer les droits au besoin. Examen des droits en cours; objectif d'apporter des modifications du Règlement administratif concernant les droits à compter du 1 ^{er} janvier 2027.
Rapport annuel	Élaborer un rapport annuel du CABAMC en anglais et en français et le soumettre au ministre	Gouvernance	Présentation annuelle des rapports avant le 31 mars. Rapport soumis en mars 2026 et déposé au Parlement en mai 2026.
Assemblées générales annuelles	Assemblée générale annuelle du CABAMC en personne (Ottawa)	Gouvernance	En juin 2026, le CABAMC fêtera le cinquième anniversaire de son entrée en vigueur.
Réunions des membres du Conseil et des comités	Assurer la tenue de réunions des membres du Conseil et des comités : -Documents du Conseil	Gouvernance	En cours. - Réunions publiques du Conseil d'administration : en général, 3 à 4 fois par an

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026–2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (Juin 2026)
	<p>d'administration en anglais et en français pour permettre une prise de décision efficace et transparente dans l'intérêt du public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documents des comités pour permettre une prise de décision efficace 		<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de planification stratégique (administrateur[-trice]s, personnel, autres personnes si nécessaire, à huis clos) au besoin : habituellement 1 à 2 fois par an - Réunion des comités statutaires une fois par an (minimum) au sujet des politiques, puis selon les besoins - Gouvernance : Organisation des réunions du Comité de la vérification et des risques conformément à son plan de travail et selon les besoins du Conseil d'administration
Formation et éducation du Conseil et des comités	Évaluer les besoins de formation et d'éducation du Conseil et des comités et mettre en place une formation appropriée, au besoin	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - En cours. Amélioration de la formation des administrateurs(-trices); le CABAMC continue d'évoluer avec le soutien d'un personnel complet. - Orientation des administrateur(-trice)s lors de l'élection, de la nomination par acclamation ou la nomination d'un nouveau(-elle) administrateur(-trice). - Élaboration de la formation du Comité d'enquête et du Comité de discipline avec les président(e)s des comités.
Élections au Conseil et orientation des nouveaux(-elles) administrateur(-trice)s	Les titulaires de permis peuvent voter pour élire un(e) administrateur(-trice).	Gouvernance	Achèvement prévu en 2025. Agent(e)s de marques de commerce et agent(e)s de brevets élu(e)s. Prochaines élections prévues pour le printemps 2027 et le printemps 2028.
Nominations ministérielles au Conseil et orientation des nouveaux(-elles) administrateur(-trice)s	<p>Prochaines nominations – calendrier à déterminer</p> <p>Fournir une rétroaction du CABAMC à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) concernant les compétences requises lors des nominations</p> <p>Offrir une séance d'orientation à l'intention des nouveaux(-elles) administrateur(-trice)s</p>	Gouvernance	
Nominations des membres des comités	Les postes vacants au sein des comités sont pourvus en fonction des matrices de compétences	Gouvernance	Recrutement et nominations des membres des comités en cours.
Évaluation du(de la) premier(-ère) dirigeant(e)	Supervision annuelle du Groupe de travail sur la gestion du rendement et de la rémunération du(de la) premier(-ière) dirigeant(e) et du Conseil	Gouvernance	Participation du Groupe de travail à cette tâche de janvier à juin 2026.
Évaluation du Conseil d'administration	Cadre d'évaluation du Conseil d'administration	Gouvernance	– Évaluation du Conseil, y compris des sondages auprès des administrateur(-trice)s après chaque réunion; évaluation annuelle de l'administrateur(-trice); d'autres évaluations peuvent être envisagées au besoin

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026-2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (Juin 2026)
Évaluation (annuelle) des comités	Évaluation des comités	Gouvernance	Administration du sondage sur l'autoévaluation au début de l'année 2026 pour la première fois.
Vérification du CABAMC	Vérification des états financiers États financiers vérifiés et rapport de vérification	Gouvernance	Vérification annuelle lors du premier trimestre Vérification financière annuelle achevée. États financiers vérifiés et rapport de vérification approuvés en mars 2026.

Note de service

AU	Conseil d'administration
DE	Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire Sean Walker, directeur financier
DATE	28 mai 2026
OBJET	Droits de permis pour les années 2027 et 2028

Motion

Il est résolu que le Conseil d'administration approuve les droits énoncés dans l'annexe 1 de l'appendice A, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2027, sous réserve que le Règlement administratif du CABAMC, rédigé en collaboration avec le ministère de la Justice, soit modifié avant l'entrée en vigueur de ces modifications.

Renseignements généraux et recommandation concernant les nouveaux droits

Cette note de service présente les montants recommandés pour les droits de 2027 et de 2028 aux fins d'approbation par le Conseil d'administration.

Le financement du CABAMC, qui est un organisme de réglementation indépendant, provient exclusivement des droits, dont 90 % sont des droits de permis. Le Collège fixe le montant des droits de permis en fonction des ressources dont il a besoin pour s'acquitter de son vaste mandat.

Les droits figurent dans l'annexe 1 du Règlement administratif du CABAMC. Le Règlement administratif du CABAMC a été élaboré aux fins de la *Loi sur les textes réglementaires* du Canada. Il a été rédigé en collaboration avec le ministère de la Justice et publié dans la *Gazette du Canada*.

Le CABAMC a modifié pour la dernière fois les droits de permis en 2023 dans le but d'étendre les activités du Collège et de se constituer des réserves financières pour soutenir la pérennité à long terme du Collège. Comme les objectifs relatifs aux réserves ont été revus en 2025 et devraient être atteints d'ici la fin de 2026, le CABAMC a adopté certaines mesures afin de modifier les droits de permis pour l'année 2027.

Pour déterminer les droits requis, nous avons mis en place plusieurs mesures, dont la modélisation de prévisions préliminaires et générales pour les revenus et les dépenses des prochaines années afin de développer des plages de droits. Nous avons en outre organisé un [appel à commentaires](#) en janvier et février 2026 sur les plages de droits de permis proposées pour 2027 et 2028.

Depuis la clôture de l'appel à commentaires, le personnel du CABAMC, le Comité de vérification et des risques et le Conseil d'administration ont passé en revue tous les commentaires reçus en réponse à l'appel aux commentaires, pris en compte les tendances financières pour l'exercice 2026, et analysé les données de renouvellement de permis pour l'année 2026. Grâce à ces renseignements, nous sommes dorénavant en mesure de fournir une recommandation pour les droits de 2027 et de 2028, et nous

sommes ravis de recommander une légère réduction par rapport à la plage initiale présentée dans l'appel à commentaires.

Le personnel du CABAMC et les membres du Comité de vérification et des risques recommande une réduction des droits de permis de catégorie 1, qui passeraient de 1 877 \$ en 2026 à 1 400 \$ en 2027 (une réduction de près de 25 %). Les droits seraient indexés à l'inflation par la suite. Les droits pour un permis double et les droits de permis de catégorie 2 seraient réduits dans des proportions semblables. Voir l'**appendice A** pour consulter l'annexe révisé dans lequel figurent les droits proposés du CABAMC.

Commentaires, analyse et recommandations

i. Commentaires recueillis dans le cadre de l'appel à commentaires

Le CABAMC a organisé du 15 janvier au 27 février 2026 un appel à commentaires concernant les droits de permis proposés pour les années 2027 et 2028. Le CABAMC a reçu des commentaires de 32 titulaires de permis individuels (19 rétroactions de personnes identifiées et 13 documents présentés de manière anonyme) ainsi qu'un document de l'IPIC. Parmi les 19 documents soumis par des entités identifiées :

- La plupart provenaient de particuliers et de petits cabinets ou organismes détenant un permis.
- La plupart des documents provenaient de titulaires de permis de l'Ontario.
- Un document a été présenté en français et les autres, en anglais.
- Huit documents ont été présentés sous forme de lettre personnalisée de particuliers ou de petits cabinets ou organismes.

Le CABAMC est ravi d'avoir reçu de la rétroaction de particuliers et de l'IPIC et a examiné attentivement les commentaires. La rétroaction concernant les montants des droits peut être résumée comme suit :

- Dans presque tous les documents, une réduction des droits était proposée; seul un document mentionnait que, bien que des réductions de droits puissent sembler être une bonne chose, le CABAMC devrait être conscient des enjeux à plus long terme, comme les changements démographiques susceptibles de réduire le nombre de titulaires de permis au fil du temps.
- Le CABAMC a reçu divers points de vue concernant les plages appropriées ou les approches à privilégier en matière de droits.
 - Les suggestions de particuliers comprenaient, par exemple, un retour à des droits équivalant à ceux de l'OPIC, soit des droits d'environ 400 \$; une approche de réduction progressive, à commencer par une réduction à 1 000 \$ en vue de parvenir à un montant de 500 \$; et des droits de permis de catégorie 1 à 1200 \$, une recommandation de plusieurs particuliers et petits organismes ou cabinets.
 - L'IPIC a convenu que les droits devraient être réduits. Dans son examen détaillé des rapports financiers du CABAMC, il a soulevé des préoccupations à l'effet que les dépenses du CABAMC étaient surestimées et que des réductions supplémentaires devraient être appliquées. L'IPIC a recommandé une réduction de frais de 30 % pour tous les droits de permis de 2027, qui seraient ensuite indexés de 2 % pour l'année 2028.

- Certains ont suggéré que le CABAMC envisage l'imposition de droits différents selon divers facteurs, comme les suivants :
 - le champ de pratique (p. ex., agent(e) de marques de commerce et agent(e) de brevets);
 - l'environnement de pratique, comme la taille du cabinet (pratique individuelle ou petit cabinet par opposition à un cabinet plus grand) ou pratique à l'interne;
 - le groupe démographique desservi (p. ex., au service des innovateur(-trice)s canadien(ne)s; collectivités rurales);
 - une pratique à temps plein ou à temps partiel (comme c'est le cas pour les avocats en Colombie-Britannique);
 - les titulaires de deux permis qui sont à la fois des avocats et des titulaires d'un permis du CABAMC.

ii. Commentaires sur la délivrance de permis en 2026

Etant donné que les droits de permis représentent 90 % des revenus du CABAMC (le reste du financement est tiré d'autres frais tels les frais d'examen), les revenus et le budget du CABAMC se fondent principalement sur le nombre de titulaires de permis dans les professions, et le CABAMC détermine les droits de permis en se fiant à ces données. Les droits de permis doivent être fixés en prenant en compte les tendances relatives aux titulaires de permis. Nous avons observé sans surprise une diminution du nombre de titulaires de permis lorsque la réglementation a été adoptée en 2021. Plus récemment, nous avons assisté à une baisse d'environ 2 à 4 % du nombre d'agent(e)s de marques de commerce de catégorie 1 par année. Cependant, la période de renouvellement en 2026 a pris fin en mars 2026, et nous constatons que le nombre de titulaires de permis se stabilise et que le nombre d'agent(e)s en formation augmente. Le CABAMC est donc désormais en mesure de prévoir de légers rajustements selon le nombre de titulaires de permis pour les prochaines années.

iii. Commentaires sur les finances de 2026

Depuis le lancement de l'appel à commentaires, le CABAMC a terminé son exercice financier de 2025 et a entamé depuis un certain temps l'exercice de 2026. Le CABAMC est en bonne posture financière. Le CABAMC avait prévu dans son budget un excédent pour la réserve financière de 200 000 \$ en 2026. Cette année, les activités vont bon train. On ne prévoit aucune variation importante ayant trait aux dépenses. Aucun enjeu ne devrait nécessiter un retrait de la réserve financière.

iv. Analyse

La première plage de droits proposée dans l'appel à commentaires prévoyait des droits de permis de catégorie 1 se situant entre 1 450 \$ et 1 550 \$. Cette plage était soumise aux commentaires dans le cadre de l'appel à commentaires et à un examen financier approfondi. Ainsi, à la lumière des commentaires reçus et de l'examen financier, les tendances relatives au nombre de titulaires de permis

et les prévisions budgétaires et financières du CABAMC sont favorables. Le CABAMC dispose d'un excédent de 200 000 \$ de 2025 qu'il peut appliquer pour réduire encore davantage les droits. En raison de la tendance qui se stabilise, de l'excédent du budget de 2025 et de la transition du CABAMC vers une méthode budgétaire à base nulle visant à faire correspondre le plus possible les revenus aux dépenses opérationnelles (sans la nécessité de se constituer également une réserve), le personnel du CABAMC, le Comité de vérification et des risques et le Conseil d'administration estiment tous qu'une réduction plus importante des droits est possible à ce moment-ci. On peut y parvenir tout en continuant de remplir le mandat du CABAMC.

Selon la rétroaction reçue dans le cadre de l'appel à commentaires, le personnel, le Comité de vérification et des risques et le Conseil d'administration se sont penchés sur différentes options relatives aux droits en fonction des différents environnements de pratique. La dernière fois que ce facteur a été pris en compte était lors de la détermination des droits en 2023 par modification du Règlement administratif.

Finalement, aucune modification fondée sur l'environnement de pratique n'est recommandée. Le nombre de titulaires de permis est petit et tout changement visant à réduire les droits des titulaires d'une certaine profession entraînerait une augmentation pour les autres. Certaines modifications augmenteraient également les coûts opérationnels. Plus précisément :

- **La pratique des agent(e)s de marques de commerce par opposition à celle des agent(e) de brevets :** Le CABAMC traite ces permis de la même façon en ce qui concerne les coûts opérationnels. Une diminution appliquée à un champ de pratique nécessiterait l'imposition d'une augmentation à l'autre, ce qui ne serait pas équitable ni dans l'intérêt public.
- **L'environnement de pratique : la taille du cabinet :** Il a été suggéré que les droits de permis soient réduits pour les particuliers ou les petits cabinets ou organismes étant donné que les droits constituent un fardeau pour les petites pratiques. Le CABAMC reconnaît que les droits ont une incidence différente sur les cabinets qui paient des droits au nom des titulaires, selon leurs circonstances particulières. Cependant, le CABAMC ne détermine pas les droits en fonction de la taille du cabinet. Bien que certains particuliers ou petites pratiques touchent parfois un revenu moins important que les autres titulaires de permis, ce n'est pas toujours le cas. Le CABAMC ne peut pas utiliser la taille du cabinet comme indicateur du revenu d'un particulier titulaire de permis afin de fixer des droits selon différents revenus. Adopter un modèle de droits en fonction des revenus aurait un impact important. Il est peu probable que les titulaires de permis soient en faveur d'un modèle de droits qui exigerait une divulgation des revenus au CABAMC. Un tel programme entraînerait en outre des coûts administratifs importants.
- **L'environnement de pratique : des agent(e)s à l'interne :** Le CABAMC a appris que des agent(e)s exerçaient leurs activités à l'interne et que leurs droits de permis n'étaient pas payés par leur employeur. Il a été suggéré que le CABAMC envisage l'imposition d'un tarif réduit pour les agent(e)s dans cet environnement de pratique. Bien que les employeurs ne paient pas tous les droits des agent(e)s à l'interne, le CABAMC a observé que, dans bon nombre de cas, les employeurs assument ce coût. Une réduction des droits pour cette catégorie n'est pas justifiée

et ne serait pas non plus équitable pour les autres catégories de titulaires de permis, comme les personnes qui pratiquent de manière individuelle et qui paient leurs propres droits.

- **Le groupe démographique desservi** : Le CABAMC a reconnu que des titulaires de permis sont au service d'innovateur(-trice)s canadien(ne)s qui ne sont pas forcément en mesure de payer des droits importants. Certaines personnes exercent leurs activités dans des régions mal desservies. Bien que le CABAMC salue les efforts pour faciliter l'accès aux services, il n'est pas en mesure, pour des raisons semblables à celles énoncées plus haut, d'imposer des frais en fonction de la région ou du revenu.
- **Une pratique à temps plein ou à temps partiel** : Pour les personnes en congé, la catégorie de permis de catégorie 4 inactive est désormais offerte et prévoit une réduction importante des droits lorsque les titulaires ne travaillent pas. Cependant, l'imposition de droits différents pour les personnes travaillant à temps plein et celles œuvrant à temps partiel est un autre secteur qui serait difficile à gérer dans la pratique.
- **Des tarifs réduits pour les titulaires de deux permis** : Le CABAMC reconnaît que plusieurs de ses titulaires de permis détiennent également un permis pour exercer une autre profession. Cependant, le CABAMC n'a pas observé une diminution des coûts associés à la réglementation des titulaires de permis aussi membres d'une autre profession. Le CABAMC ne connaît pas d'autres organismes de réglementation offrant un tarif réduit aux titulaires de permis qui sont membres d'une autre profession. Opter pour une telle approche mènerait à une augmentation des droits pour les autres titulaires de permis qui ne sont pas membres d'une autre profession. Un titulaire de permis du CABAMC détient un permis du CABAMC, qu'il soit membre ou non d'une autre profession, et l'approche actuelle pour l'établissement des droits en tient compte.

Le CABAMC maintiendra son approche actuelle pour ce qui est des catégories de permis, soit les catégories 1, 2, 3 et 4 et les options pour les titulaires de deux permis, et les droits seront fixés pour chaque catégorie.

vi. Recommandations

L'annexe 1 de l'appendice A présente les montants recommandés pour les droits de permis et autres pour l'année 2027. Ils doivent être modifiés en collaboration avec le ministère de la Justice et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

Selon les données les plus récentes de renouvellement de permis et les résultats financiers du CABAMC, une réduction supplémentaire, établie à **1 400 \$** pour les titulaires de permis de catégorie 1, serait appropriée en 2027. Il s'agit d'une réduction de droits qui permet néanmoins de percevoir les revenus nécessaires pour remplir le vaste mandat de réglementation du CABAMC.

Les permis de catégorie 2 et les doubles permis feront également l'objet d'une réduction proportionnelle aux réductions s'appliquant à la catégorie 1.

Tous les autres droits (droits de permis de catégorie 3 et de catégorie 4 et autres droits non liés à des permis) continueront d'être indexés à l'inflation. Certains droits actuellement dans l'annexe 1 ayant trait à la reprise de la correction des examens et à la demande de remise de permis seront retirés de l'annexe 1 puisqu'ils ne s'appliquent plus.

Ces recommandations relatives aux droits tiennent compte des besoins opérationnels actuels du CABAMC. Elles supposent que tout imprévu important sur le plan opérationnel ou tout changement au volume ou à la complexité des pratiques non autorisées, des plaintes, des enquêtes et des mesures disciplinaires ou des litiges nécessiterait l'utilisation des fonds de la réserve.

Les recommandations relatives aux droits s'appliquent aux années 2027 et 2028. Les droits pour l'année 2028 continueraient d'être augmentés selon l'indice canadien des prix à la consommation de septembre (IPC). Étant donné les efforts budgétaires pluriannuels du CABAMC et les fonds de la réserve disponibles, le CABAMC ne s'attend pas à d'autres modifications de droits au cours de cette période.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DU COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET DES AGENTS DE MARQUE DE COMMERCE

2027 ANNEXE 1 - RÉVISÉ POUR INCLURE L'AUGMENTATION DE 2.0% - SELON L'IPC - ÉBAUCHE

Article	Description	2026 Droits (\$)	*2027 Droits (\$)
1	Demande de permis de catégorie 1	261	267
2	Demande de permis de catégorie 2	157	161
3	Demande de permis de catégorie 3	261	267
4	Demande de permis de catégorie 4	157	161
5	Passage d'un permis de catégorie 2 à un permis de catégorie 1	157	161
6	Passage d'un permis de catégorie 4 à un permis de catégorie 1 ou à un permis de catégorie 2, moins de trois ans	157	161
7	Passage d'un permis de catégorie 4 à un permis de catégorie 1 ou à un permis de catégorie 2, trois ans ou plus	261	267
8	Inscription aux examens de compétence, ou à une partie des examens	365	373
9**	Demande de reprise de la correction des examens échoués, par partie des examens**	N/A	N/A
10	Délivrance ou renouvellement d'un permis de catégorie 1	1 877	1 400
11	Renouvellement d'un permis de catégorie 1 pour le titulaire qui est à la fois agent de brevets et agent de marques de commerce	2 815	2 100
12	Délivrance ou renouvellement d'un permis de catégorie 2	1 564	1 162
13	Renouvellement d'un permis de catégorie 2 pour le titulaire qui est à la fois agent de brevets et agent de marques de commerce	2 346	1 743
14	Délivrance ou 1er et 2e renouvellements d'un permis de catégorie 3	157	161
15	Renouvellement d'un permis de catégorie 3, 3e renouvellement et renouvellements subséquents	209	213
16	Délivrance ou renouvellement d'un permis de catégorie 4	105	107
17	Rétablissement d'un permis suspendu	261	267
18**	Demande de remise de permis de catégorie 1 ou de catégorie 2**	N/A	N/A
19**	Demande de remise de permis de catégorie 3 ou de catégorie 4**	N/A	N/A
20	Délivrance d'un certificat par le registraire	105	107
21	Inscription initiale d'un praticien étranger au registre	261	267
22	Maintien de l'inscription d'un praticien étranger au registre pour un an	189	193

* Les droits de 2027 ont été augmentés de 2.0 % conformément à la section 89 du Règlement administratif du CABAMC qui stipule : « Les droits énumérés à l'annexe 1 sont rajustés le 1er janvier de chaque exercice en fonction du taux de variation de l'indice d'ensemble des prix à la consommation du Canada du mois de septembre d'octobre — publié par Statistique Canada sous le régime de la Loi sur la statistique — entre le mois de septembre d'octobre de l'année précédente et le mois de septembre d'octobre de l'année »

** Les droits suivants ne s'appliquent plus : Demande de reprise de la correction des examens échoués, par partie des examens; Demande de remise de permis de catégorie 1 ou de catégorie 2; Demande de remise de permis de catégorie 3 ou de catégorie 4

Note de service

DEST.	Conseil d'administration
EXP.	Comité de vérification et des risques, directeur financier et premier dirigeant et registraire
DATE	4 juin 2026
OBJET	Nomination des vérificateurs externes pour la fin d'exercice 2026

MOTION :

Il est résolu que le Conseil d'administration nomme le cabinet Doane Grant Thornton LLP à titre de vérificateur externe pour la vérification de fin d'exercice 2026 du CABAMC.

Renseignements :

Le CABAMC a retenu les services du cabinet Doane Grant Thornton à titre de vérificateur externe dans les six dernières années (de 2020 à 2025 inclusivement) et il entretient une relation de travail positive avec cette équipe. Le cabinet a respecté les délais serrés imposés pour terminer le travail de vérification et fournir les renseignements relatifs aux états financiers avant la date limite du 31 mars pour la production du rapport au bureau du ministre.

Le Comité de vérification et des risques a notamment pour mandat de recommander au Conseil d'administration la nomination d'un vérificateur externe. Le Conseil d'administration supervise les activités du CABAMC et approuve la nomination annuelle d'un vérificateur pour chaque exercice financier¹. Le Comité a tenu une rencontre le 15 mai 2026 pour discuter du rendement du cabinet Doane Grant Thornton concernant la vérification et pour parler des honoraires demandés pour la vérification annuelle.

Le directeur financier a communiqué avec le cabinet Doane Grant Thornton pour discuter des honoraires professionnels pour 2026. Les honoraires pour l'année 2025 s'élevaient à 22 000 \$ et le cabinet ne s'attend pas à des changements importants pour l'année 2026.

Le Comité a décidé de proposer la recommandation de procéder encore une fois à la nomination du cabinet Doane Grant Thornton.

Recommandation :

Le Comité de vérification et des risques recommande la nomination du cabinet Doane Grant Thornton à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2026 se terminant le 31 décembre 2026.



Bob Plamondon, FCPA, FCA, ISA.A,
Président du Comité de vérification et des risques

¹Paragraphe 6(1) du Règlement administratif du CABAMC : Le conseil assume les fonctions suivantes au nom du Collège :

(a) chaque année, il nomme un auditeur indépendant chargé de mener l'audit des comptes du Collège et d'approuver les états financiers audités.